



# BASSINS

Préavis n° 12/19

**Préavis municipal relatif à l'approbation d'un crédit extra-budgétaire pour la création d'un columbarium dans le cimetière de la Commune de Bassins**

*Affaire traitée par : Mme M. Krasnova, municipale*





# BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. But

Le présent préavis a pour but de demander un crédit extrabudgétaire afin de respecter le Règlement Communal des sépultures et du cimetière de la commune de Bassins de Juillet 2014 (V) ou il est prévu d'avoir un columbarium dans l'espace cinéraire du cimetière.

## 2. Exposé des motifs

La partie V Columbarium de notre règlement implique que des urnes doivent être aménagées.

Voici l'extrait du règlement :

### V. COLUMBARIUM

#### Article 25

L'espace cinéraire ' columbarium ' peut recevoir des urnes selon les critères suivants :

- a) chaque case peut accueillir au maximum 4 urnes ;
- b) la durée de la concession est fixée à 15 ans, dès le dépôt de la première urne. La dernière urne peut être déposée au plus tard 10 ans après le début de la concession. Cette concession n'est pas renouvelable à son échéance et la case sera désaffectée de manière à ce qu'une nouvelle famille puisse en disposer librement.

A l'échéance des concessions, les cendres seront rendues aux familles ou déposées au Jardin du Souvenir.

#### Article 26

Les plaques d'inscription des noms et des dates apposées sur le columbarium sont uniformes et commandées par la commune. Leur coût est à la charge de la personne ayant commandé la concession.

#### Article 27

Seule la pose d'une décoration florale ou autre, devant la case du columbarium est admise.

La Municipalité propose de construire ce columbarium à l'espace prévu par notre règlement et de réaliser la dernière étape des aménagements.

## 3. DESCRIPTION DU PROJET

A la vue de ce qui précède et étant donné que dans le cimetière il n'existe pas un tel espace, nous avons contacté un spécialiste avec lequel nous avons eu plusieurs rendez-vous sur place. Le spécialiste nous a fait parvenir les résultats de ses études avec la proposition de création d'un columbarium.

Le montant total de cette création s'élève à CHF 40'710.60 et l'offre est mise en annexe.

Le projet consiste à construire des supports d'urnes en pierre du Jura et une plaque pour accueillir les cendres dans le columbarium avec fosse, selon l'image ci-après.





# BASSINS



Nous rappelons qu'à la désaffectation les cendres doivent aboutir dans le Jardin du Souvenir existant. Ce dernier ne peut pas posséder d'indication de noms et doit être anonyme.

#### 4. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité estime impératif d'effectuer ces travaux cette année afin de respecter notre règlement de 2014 et offrir aux personnes dans la douleur toutes les possibilités pour accueillir les défunts.

Financièrement, il est possible de procéder à cet investissement en utilisant les écritures comptables de fonds de réserve non alimentés par de l'argent cash.

Il faut absolument mettre en adéquation l'image comptable de la commune à la réalité des ressources financières réelles.

#### 5. DÉLAIS DE RÉALISATION

Les travaux peuvent s'effectuer en 2019 et au printemps 2020.

#### 6. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

Plusieurs sociétés avaient été approchées, il y a quelques années. Le choix s'était porté sur la marbrerie du Bois-de-Vaux à Lausanne.



# BASSINS

## 7. INCIDENCES FINANCIERES

Comme indiqué lors de la présentation des comptes 2018 et en fonction des explications données sur la réalité des fonds de réserve constitués en 2017, il est important de corriger l'image comptable de notre bilan.

Pour mémoire, nous rappelons que la ligne comptable est une écriture. Il n'y a aucun livret d'épargne affecté à la ligne budgétaire 9281.7 pour travaux futurs.

### Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2017	
		actifs	passifs	actifs	passifs
9281.7	Fonds pour travaux futurs		100'000.00		100'000.00

La trésorerie 2019 et 2020 avec l'effet de l'AVASAD, permet de financer les travaux par le ménage communal et sans emprunt.

## 8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal No 12/19 relatif à l'approbation d'un crédit extra-budgétaire pour la création d'un columbarium dans le cimetière de la Commune de Bassins,

Vu le rapport de la Commission des finances,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **D'accorder un montant de CHF 40'710.60 pour la création d'un columbarium dans le cimetière de la Commune de Bassins financé au moyen du fond de réserve pour travaux futurs 9281.7.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 août 2019 pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire  
Didier Lohy  Mathalie Angéloz

